# CONSEIL DU CEMOI

# 13 OCTOBRE 2017

C E M O I

Saint-Denis, le 6 octobre 2017

Le Directeur du CEMOI

A

**Mesdames, Messieurs Les Membres permanents du CEMOI**

Chères et Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du CEMOI qui se tiendra le

**vendredi 13 octobre 2017**
**à partir 12 h 30**
**Salle des conseils Yves Guyon**

L'ordre du jour est le suivant :

1- la définition de la nouvelle politique scientifique du laboratoire concernant la section 05 (la refondation des axes stratégiques de recherches) ;
2 - une discussion sur la constitution du futur conseil d'unité ;
3 - une discussion sur la lettre de cadrage budgétaire 2018 et le prochain dialogue de gestion avec le central ;
4 - l'identification des délégations transversales possibles à introduire dans les statuts du CEMOI

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance, ou à défaut, de vous faire représenter selon la procuration jointe.

Bien cordialement à vous.

Jean-François Hoarau,
Directeur du CEMOI.

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien

**Université de La Réunion - Faculté de Droit et d'Economie**
15, Avenue René Cassin - CS92003 - 97744 Saint-Denis Messag Cedex 9 - Tél. 02 62 93 84 84

Saint-Denis, le 06 novembre 2017

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CEMOI (SECTION 05)**

**Séance du vendredi 13 octobre 2017**

La réunion du CEMOI s'est tenue le vendredi 13 octobre à 12 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François HOARAU, Directeur du CEMOI.

**Membres présents** :

Madame ALIVON Fanny, GARABEDIAN Sabine
Messieurs CROISSANT Yves, DIAKITE Daouda, HERMET François, HOARAU Jean-François, HUET Freddy, MEHOUMOUD ISSOP Zoulfikar, MOREAU Nicolas, PARMENTIER Alexis, RIZZO Jean-Marc

**Membres représentés** :

Monsieur BADDOUR Julien par M. Jean-Marc RIZZO

L'ordre du jour est le suivant :

1- La définition de la nouvelle politique scientifique du laboratoire concernant la section 05 (la refondation des axes stratégiques de recherches) ;
2 - Une discussion sur la constitution du futur conseil d'unité ;
3 - Une discussion sur la lettre de cadrage budgétaire 2018 et le prochain dialogue de gestion avec le central ;
4 - L'identification des délégations transversales possibles à introduire dans les statuts du CEMOI.

---

Le Directeur du CEMOI interroge les membres présents sur d'éventuelles questions diverses. Aucune question diverse n'étant formulée, la réunion peut commencer.

**1- la définition de la nouvelle politique scientifique du laboratoire concernant la section 05 (la refondation des axes stratégiques de recherches)**

Le Directeur, Jean-François HOARAU souhaite que la politique scientifique du laboratoire soit refondée dans la mesure où la structuration actuelle en 4 axes a démontré une efficacité limitée. Il insiste en particulier sur le fait que la nouvelle stratégie de recherche devra se focaliser sur des thématiques qui intéressent le

territoire tout en étant compatibles avec les moyens humains dont le laboratoire dispose. L'urgence étant de faire entrer des financements, il est crucial que la « nouvelle » politique scientifique puisse répondre aux attentes des potentiels bailleurs de fonds tout en gardant l'indépendance qui fonde l'ADN d'une institution universitaire. Des contacts en ce sens ont déjà été pris auprès :

- l'AFD Réunion représenté par Stéphane FOUCAUD
- la CGPME, représentée par Dominique VIENNE
- le MEDEF, représenté par Didier AUCHARD
- le CESER, représenté par Jean-Raymond MONDON

Le CEMOI doit être capable de développer une politique de financement avec des conventions durables (sur la durée de la mandature) sur les thématiques de recherche qui se doivent être transversales, donc capables d'intégrer les deux sections au sein d'un même axe. Une réflexion doit être lancée et le vote se fera lors de l'AG avec l'IAE.

Après un tour de table, deux thématiques émergent qui auront vocation à constituer les axes de recherches proposés par la section 05 lors de la future assemblée générale :
1- Le développement soutenable en contexte insulaire
2- L'évaluation des politiques publiques
Le directeur fait remarquer que ces thématiques ont l'avantage de s'inscrire dans les réflexions portées par les associations auxquelles le CEMOI est rattaché, à savoir l'ATOM (ATelier sur les Outre-Mer) et la fédération TEPP (Travail Emploi et Politiques Publiques).

**2 - <u>Discussion sur la constitution du futur conseil d'unité</u>**

Conformément aux statuts du CEMOI, le conseil d'unité est constitué des directeurs d'axe nommés parmi les membres permanents par le directeur d'unité dans la limite de 4, d'une personnalité extérieure et de représentants élus des trois collèges de l'unité de recherche.

- Collège A : 2 représentants des membres permanents
- Un représentant doctorant
- Un représentant des membres associés ou temporaires autres que doctorants.

Le conseil d'unité devra se réunir une fois par mois voire une fois tous les deux mois.
Un appel à candidature sera envoyé par courriel aux enseignants-chercheurs.

**3 - <u>Discussion sur la lettre de cadrage budgétaire 2018 et le prochain dialogue de gestion avec le central</u>**

Les juristes souhaitent qu'un poste d'IGE ou IGR soit créé pour les centres de recherche afin de développer la recherche et la pédagogie. Dans le cadre des projets SOURCE, le CEMOI s'est associé à cette demande.

Les membres du CEMOI s'interrogent sur l'association des unités de recherches aux composantes (délibération du CA du 10/07/2017), et en particulier sur les conditions de réalisation d'une tel rattachement. Des questions restent en suspens pour les cas particuliers comme avec l'IAE, PIMENT, ICARE...
Les laboratoires auront-ils un droit de regard sur le budget de l'UFR et vice-versa ?
Par ailleurs, plusieurs membres se sont étonnés du fait que le CEMOI n'ait pas été invité à participer au dialogue budgétaire avec l'équipe présidentielle.

**4 - <u>L'identification des délégations transversales possibles à introduire dans les statuts du CEMOI</u>**

Le directeur fait remarquer qu'une des plus grandes critiques évoquées lors de la dernière évaluation AERES était le manque de synergie entre les économistes et les gestionnaires. Une façon de remédier à ce problème est de structurer le laboratoire de manière à faire apparaître des responsabilités communes ou transversales. Il propose alors aux membres de réfléchir à la création de délégations qui seraient inscrites dans les statuts du CEMOI. Plusieurs pistes émergent de la réflexion :

- la recherche de partenariats,
- l'animation commune de la recherche,
- l'éthique,
- la politique doctorale,
- l'innovation et la valorisation.

Ces propositions validées par les membres présents du CEMOI seront proposées au débat de l'AG.

Sont portées au vote les questions suivantes :

- légitimité de modifier les statuts,
- intégration des propositions de délégation
- nombre de membres sur le Conseil d'unité

Ces propositions validées par les membres présents du CEMOI seront proposées au débat de l'AG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 20.

Pr Jean-François HOARAU
Directeur du CEMOI

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien